



Donation neveux et nieces droits

Par **dolores**, le **12/08/2010** à **12:41**

Bonjour,

Mon oncle et ma tante doivent entrer en maison de retraite incessamment. La maison de retraite leur a signalé que tous leurs comptes vont être déclarés, car il va y avoir une enquête Banque de France. De plus, les paiements seront à leur charge totale, tant qu'il y aura de l'argent sur les comptes et seulement à ce moment l'aide sociale prendra effet ! Donc si j'ai bien compris, il faut attendre qu'ils n'aient plus aucune économie pour que l'aide fonctionne ? et à partir de ce moment on leur laissera 10 % de leurs retraites soient environ 200 euros par mois.

Est-il possible qu'ils fassent une donation aux neveux et nièces et comment procéder ?

Est-il possible aussi de prendre quelques liquidités pour leur mettre de côté ?

Il parait que la Banque de France peut revenir sur quatre années en arrière ?

Merci de votre réponse.